

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18099 - 70ÈME ANNÉE

Paris a-t-il demandé l'autorisation de verser 38 millions d'euros ?

Le désengagement du gouvernement sur l'avenir de la canne

Le gouvernement ne s'est toujours pas engagé concrètement dans le sauvetage de la filière canne, selon Paul Vergès, qui s'appuie sur un échange de lettres entre Younous Omarjee et la Commission européenne. Pour le sénateur, cela relève de la tactique politicienne. L'enveloppe de 38 millions d'euros supplémentaires demandée à Bruxelles, devrait être engagée pour les années à venir, et donc sur les prochains budgets de l'État. Une possibilité que ne souhaite pas appliquer le gouvernement.



À quelques mois de la coupe, les planteurs ne savent toujours pas quel sera le prix de la canne à sucre qu'ils vendront à l'usiner.

« Dans une semaine, il y a un vote qui concerne les éléments de développement économique de La Réunion. Dans deux mois, la coupe de la canne va débiter, mais la convention canne n'a toujours pas été signée », a constaté lundi dernier Paul Vergès

lors de sa conférence de presse. Cette convention détermine les conditions du partenariat entre les usiniers et les planteurs pour six ans, donc le prix de la canne, mais à deux mois de la campagne, « les éléments entre les uns et les autres ne sont pas fixés ». Paul Vergès a tenu à affirmer que

« le gouvernement va fixer la redevance bagasse de cette année à un taux inférieur à celui de l'an dernier ». De plus, selon la correspondance entre le député européen, Younous Omarjee, et le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, le gouvernement français n'aurait pas fait de de-

mande de subvention complémentaire de 38 millions d'euros, comme promis par François Hollande, lors de sa visite à La Réunion, en août 2014. Cette demande « n'existe pas à deux mois du début de la coupe de la canne » s'étonne le sénateur de La Réunion.

Une situation, qui met en exergue « les aspects politiques, car s'ils font la demande, cela engage le gouvernement sur l'année suivante ». Pour Paul Vergès, il est clair que « le gouvernement ne veut pas engager la pérennité de la production de la canne à sucre à La Réunion ». D'autant plus que selon le sénateur communiste, la raffinerie de Saint Louis à Marseille a décidé de ne plus traiter le sucre de canne.

La disparition de la filière canne à La Réunion « engage l'avenir de La Réunion » pour le sénateur, qui craint la suppression de plus de 20.000 emplois en lien direct avec ce secteur d'activité. Dans un tel contexte, « on va voter, mais les camarades essaient de provoquer le débat avec leurs confrères, notamment la menace sur la canne », dont l'agriculture est de la compétence du Conseil général. Mais, « on n'a pas vu une seule déclaration des candidats sur l'avenir de la canne. Pas un mot sur ce plan ».

Des décisions prises sans concertation

Toutefois, par ce dernier, les candidats à l'élection départementale « ne sont pas excusables, mais il faut tout de même expliquer, parce qu'on va voter pour une assemblée sans en connaître les compétences ». « On ne vote que pour un mandat, c'est de la comédie absurde », a assuré le sénateur.

Une absurdité également relevée par ce dernier vis-à-vis du dossier de la réforme territoriale. « Il existe un débat en France alors que dans les Outre-mer tout change », d'autant plus que la Martinique et la Guyane sont engagés dans une réforme institutionnelle, la Guadeloupe possède un Congrès, alors que « les seuls à ignorer la situation, ce sont les politiques réunionnais ». Pourtant, « on votera pour une nouvelle institution, sans compétence et sans débat ».

Le sénateur a évoqué sa « volonté d'engager la concertation », à travers un amendement déposé pour la mise en place d'un congrès, mais « il a été retiré par le gouvernement, et les parlementaires de La Réunion ne veulent pas discuter », a-t-il affirmé.

Céline Tabou



Des décisions régionales contradictoires

La Région Réunion contre la conférence Paris Climat 2015

Au cours de sa conférence de presse du 16 mars, le conseiller régional de L'Alliance, Paul Vergès, a mis en exergue les contradictions entre la politique environnementale du gouvernement, engagée sur la scène internationale, et les décisions du Conseil Régional.

Paul Vergès a souligné les contradictions des engagements de la Région en matière environnementale avec la volonté affichée du gouvernement.

En effet, à neuf mois de la Conférence internationale des Nations Unies sur le Climat à Paris, le gouvernement et notamment la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, mettent en place plusieurs mesures visant à réduire les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie fossile.

Cependant, la décision de Didier Robert, président de la Région Réunion, de « participer au financement d'un port pétrolier, alors qu'il faut diminuer les énergies fossiles » est pointée du doigt par Paul Vergès. Pour ce dernier, le Conseil régional va alors créer spécialement un nouveau pôle pétrolier à Saint-André, a contrario de tout le travail réalisé pour le développement des énergies renouvelables au cours des précédentes mandatures.

Une aberration pour Paul Vergès, car « on est dans des contradictions et des comédies », « au moment même où va se dérouler la Conférence de Paris, on prend des mesures pour augmenter le rôle des carburants, tout cela financé par des fonds publics ».

« On va où dans la sauvegarde des énergies renouvelables », a interrogé ce dernier. D'autant plus que les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir à La Réunion, où la queue du cyclone Haliba a eu des répercussions économiques et routières considérables. Celles-ci devraient perdurer sur le long terme, comme les dégâts sur la route de Cilaos, dont les fissures mettent en danger les automobilistes.

Ainsi, la croissance démographique, la surrémunération – entraînant des inégalités de revenus – et la suppression du chemin de fer – créant un monopole automobile – « jouent à long terme sur l'avenir des Réunionnais. Mais les décisions qui vont être prises cette année joueront également », particulièrement avec les impacts économiques et sociaux des phénomènes naturels qui s'intensifient.

Céline Tabou

Edito

La fuite en avant de l'ex-triple président ne dit rien de bon pour Air Austral

Ce lundi, Air Austral tenait une assemblée générale extraordinaire. Au moment d'envoyer les convocations, Didier Robert était alors triple président, à la fois d'Air Austral, de la SEMATRA, actionnaire à 98 % d'Air Austral, et de la Région Réunion, collectivité qui subventionne Air Austral via une aide publique pour payer une partie du billet d'avion de nombreux clients. Didier Robert avait donc fixé l'ordre du jour : changement de gouvernance. Suite à sa conférence de presse du mois dernier, il annonçait soumettre au vote des actionnaires : fusion du conseil de surveillance et du directoire en un conseil d'administration. L'issue ne faisait guère de doute, car Didier Robert est le président d'une société détenant 98 % des actions.

L'Alliance avait dénoncé le coup de force. Pour la première fois depuis qu'Air Austral existe, aucun élu ne fera partie du Conseil d'administration. Un comble quand on sait que la part de l'actionariat public, via la SEMATRA contrôlée majoritairement par la Région, n'a jamais été aussi important dans le capital d'Air Austral. L'Alliance demandait donc a minima un débat sur cette question avec tous les conseillers régionaux. Il faut en effet rappeler que si Didier Robert est arrivé un jour à la tête d'Air Austral, ce n'était pas parce qu'il était un actionnaire lui-même, mais parce qu'il représentait la Région dans la SEMATRA. Sa présence était donc l'émanation d'un processus démocratique qui ne l'exempte pas de rendre des comptes à ceux qu'il représente.

Comme il fallait s'y attendre, le résultat de l'assemblée générale a tourné au ridicule. Didier Robert n'est pas membre du Conseil

d'administration, mais il sera « invité » à toutes ses séances. Ensuite, la SEMATRA, société présidée par Didier Robert, sera consultée avant toute décision stratégique. Enfin, l'ancien directoire persistera sous une autre forme, par l'intermédiaire d'un comité exécutif hebdomadaire.

La réunion du premier Conseil d'administration « nouvelle gouvernance » a donné le ton : l'« invité » Didier Robert était au centre de la table. Autrement dit, le changement de gouvernance n'a été que simple apparence. Le président de la Région et de la SEMATRA aura son mot à dire pour toute la stratégie. Où est le changement ?

Rappelons que le prétexte à cette réorganisation d'Air Austral était de tenir compte d'une remarque de la Chambre régionale des comptes. L'ex-triple président avait mis en exergue le fait que les magistrats lui demandaient d'arrêter de cumuler les présidences d'Air Austral, de la SEMATRA et de la Région Réunion. Didier Robert a donc été forcé de démissionner d'Air Austral, mais il sera invité à tous les Conseils d'administration.

Personne n'est dupe. Si le cumul était vraiment le problème principal, alors Didier Robert n'aurait pas osé pareille manœuvre, il n'aurait jamais mis les pieds dans le conseil d'administration d'Air Austral.

Cette fuite en avant de l'ex-triple président d'Air Austral ne dit rien de bon. Elle montre bien que le problème est ailleurs. Tout le monde a noté que le changement est d'ordre juridique : Didier Robert ne fait plus partie juridiquement des responsables d'Air Austral.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Partenariat Madagascar-USA, visite du Premier ministre de l'Inde à Maurice

La Réunion, isolée de son espace géopolitique

« Il faut donner de l'importance à notre environnement géopolitique », a expliqué Paul Vergès. Pour qui, des « choses décisives » se déroulent dans les pays voisins, notamment à Madagascar, les Seychelles et l'île Maurice, principaux partenaires de La Réunion.

Au cours de sa conférence de presse lundi dernier, le sénateur Paul Vergès a réitéré son inquiétude vis-à-vis des changements croissants dans les différents pays de l'Océan indien, faisant de La Réunion, un territoire isolé et dépourvu de politique étrangère destinée à attirer les pays émergents, malgré leur empreinte historique dans la civilisation réunionnaise.

Le sénateur communiste a évoqué la nouvelle relation américano-malgache, avec l'aide au développement promise par les Etats-Unis à Madagascar. Cet accord s'est soldé par une photo entre le président américain, Barack Obama et le président malgache, Hery Rajaonarimampianina : « cette photo n'est pas un accident » pour Paul Vergès. Car ce rapprochement remet en question la présence française et ses accords auparavant privilégiés à Madagascar pour laisser la place aux Etats-Unis, au Canada, ainsi qu'à la Chine.

Paul Vergès a annoncé avoir expliqué aux représentants de l'Etat que « La Réunion n'a rien à voir avec les Antilles ». Raison pour laquelle des mesures spécifiques doivent être prises pour permettre le développement de l'île en collaboration avec ses voisins, a expliqué ce dernier. Cette revendication se renforce depuis la visite de Narendra Modi, Premier ministre indien, dans l'Océan indien.

« La Réunion est isolée face à la volonté de l'Inde de faire de Maurice, l'acteur central dans l'Océan indien », a déploré Paul Vergès, qui a rappelé les liens entre Madagascar et les Etats-Unis, les Comores et les pays du Golfe. Dans un tel contexte, « toute l'existence de la COI (Commission de l'Océan indien, ndlr) est en cause ».

D'autant que « La Réunion est éteinte dans les stratégies géopolitiques de la zone Océan indien », mais la position souhaitée par l'Inde pour Maurice est inquiétante pour

ce dernier, car « que va faire La Réunion ? comment va-t-elle s'en sortir ? ». Face à ces enjeux géostratégiques, « pourquoi le monde politique réunionnais n'est pas sensible à ces changements décisifs », a posé le sénateur.

Pour ce dernier, « il s'agit d'un manque de prise de conscience des politiques réunionnaise. C'est de l'ignorance et de la non curiosité ». Car le contexte géopolitique nécessite des mesures de coopération avec des pays comme Madagascar, qui abritera près de 55 millions d'habitants d'ici 2020 et aura des relations plus étroites avec la Chine, les Etats-Unis et le Canada, alors que la France perdra son influence dans le pays sur plusieurs plans : linguistique, culturel, diplomatique et économique. Ces perspectives auront certainement un impact sur l'économie de La Réunion, mais également ses relations culturelles.

Céline Tabou

Communiqué de l'Alliance

Route des baleines de l'UNESCO : la route en mer à La Réunion plombe le dossier

« La Commission permanente du Conseil régional réunie ce jour (mardi - NDLR), a examiné un dossier visant à l'inscription d'une route des baleines au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Réunion est directement concernée par la zone géographique identifiée dans la région du sud-ouest de l'océan indien.

Le Conseil régional de La Réunion s'est positionné comme porteur de ce projet ambitieux.

Or, dans le même temps, pour construire la nouvelle route du littoral, la Région Réunion a demandé et obtenu de l'Etat des dérogations pour être autorisé à détruire, altérer, dégrader des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dont précisément des baleines : baleine à bec de Blainville, baleine à bec de Cuvier, baleine à bec de Longman,

baleine à bosse, baleine franche.

En demandant et obtenant ces dérogations, la Région est donc parfaitement consciente que la construction de la route en mer va porter atteinte à la vie d'espèces protégées, et notamment des baleines. En accordant à la Région ces dérogations, l'Etat autorise la Région à porter atteinte aux règles de protection de ces espèces.

Comment peut-on sérieusement et sincèrement plaider pour une démarche exemplaire de protection des baleines auprès de l'Unesco et dans le même temps demander à pouvoir les détruire, les altérer ou les dégrader pour construire une route en mer ?

Cette flagrante contradiction n'échappe à personne... Nous avons là une illustration du décalage entre la proclamation d'une démarche et la réalité.

Il est évident que le préalable au succès de la démarche engagée auprès de l'UNESCO est de renoncer à la route en mer.

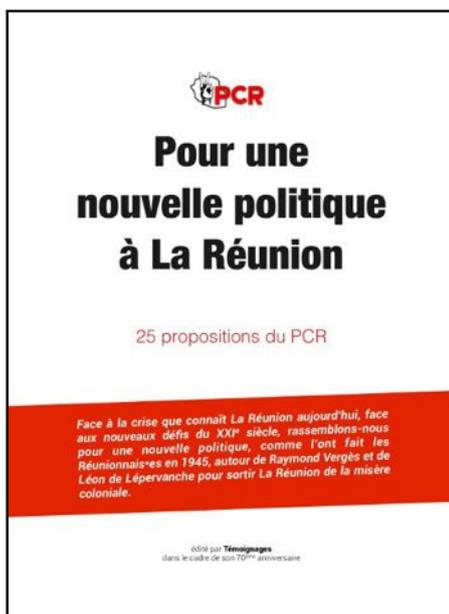
Par ailleurs, lors de cette même commission permanente, la Région a voté les crédits annuels pour la « réserve naturelle marine ». La subvention de la Région accuse une baisse très importante, de l'ordre de 30 %, ce qui a pour effet de plomber la « réserve naturelle marine » dans une situation délicate. Là encore, la décision de la Région n'apparaît pas cohérente avec l'enjeu de préservation des espaces marins et de la biodiversité.

Manifestement, les décisions de la Région ne sont pas au niveau de l'ambition proclamée d'exemplarité en matière de préservation de l'environnement.»

25 propositions du PCR pour une nouvelle politique à La Réunion –15–

Le PCR propose une nouvelle gouvernance

La situation de La Réunion d'aujourd'hui n'est plus celle de 1946, ni celle de 1983, date d'application des dernières grandes réformes institutionnelles. En France, l'organisation de la République changera. Ce besoin de changement est encore plus grand à La Réunion, où la population est passée de 250.000 à plus de 850.000 habitants en 60 ans. Le 22 février dernier à Sainte-Suzanne, le PCR a proposé un cadre de discussion pour une réforme institutionnelle, ce sont des propositions pour une nouvelle gouvernance.



dont les sièges sociaux sont à l'extérieur, une taxe sur les recettes réalisées à La Réunion par les sociétés de jeux : le PMU et la Française des Jeux prélèvent à La Réunion 320 millions d'euros par an...

tion de cette politique fiscale globale.

Des moyens politiques

Quelles institutions mettre en place ? Au moment où sont en débat, à l'échelle de la République, la réforme des collectivités territoriales et de leurs compétences, un grand débat spécifique doit être organisé à La Réunion.

Des moyens financiers

Ré-orientation des flux financiers actuels vers le développement en créant un fonds régional du développement durable alimenté par des dotations de l'état, de l'UE, l'épargne rémunérée des particuliers (la sur-rémunération représentée à elle seule 800 millions d'euros par an ; l'épargne des particuliers représente 8,599 milliards d'euros à La Réunion) ; une taxation sur la plus-value foncière, un impôt sur les bénéfices des grandes compagnies œuvrant à La Réunion mais

Compte tenu de l'évolution de notre environnement géo-économique, avoir les moyens de discuter librement avec nos voisins de l'Indiano-céanie et la possibilité de passer avec eux des accords commerciaux et autres, surtout au moment où les APE définitifs se mettent en place avec l'UE.

Avoir des relations plus directes avec l'Union Européenne. Pouvoir élaborer une politique fiscale équitable adaptée aux conditions et aux besoins de La Réunion. La réforme de l'octroi de mer doit s'inscrire dans le cadre de l'élabora-

Pour ce faire, nous proposons la création d'un Congrès réunissant les élus de la Région et du Département, qui discuteront de cette question. C'est, de notre point de vue, la meilleure façon d'organiser la concertation la plus large possible avec les principaux intéressés.

Ce Congrès peut être aussi l'instance de concertation pour élaborer ensemble, avec tous les acteurs économiques, politiques, administratifs, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux, un plan de développement démocratique pour La Réunion.

Proposition n° 23

Créer un fonds régional de développement durable solidaire

Proposition n°24

Une instance de concertation, le Congrès

Halte aux violences et aux intimidations

Simone Yée Chong Tchi Kan agressée

Candidate communiste aux élections départementales, Simone Yée Chong Tchi Kan a subi une odieuse agression, plainte a été déposée.

«La candidate communiste sur le canton n°14 (Trois-Bassins/Saint-Leu), Simone Yee-Chong-Tchi-Kan, a été victime d'une agression. Son véhicule a été la cible d'un individu qui a brisé son pare-brise arrière alors qu'elle quittait son domicile à la Chaloupe. Plainte a été déposée et la gendarmerie se rend sur place.»

Simone Yée Chong Tchi Kan lors du rassemblement de Sainte-Suzanne, le 22 février dernier avec Denis Comorassamy, candidat à ses côtés, et Jacques Trulès, remplaçant.



La section PCR de Saint-André réagit au boycott du débat radio par le candidat de la mairie

«La dérobade de Jean-Marie Virapoullé»

Les électeurs de Saint-André avaient la possibilité d'écouter les candidats qui se présentent à leurs suffrages confronter leurs idées. C'était hier soir sur les ondes de Réunion Première Radio. Mais Jean-Marie Virapoullé a choisi de boycotter ce débat. La Section communiste de Saint-André a réagi dans un communiqué adressé à tous les médias.

Une fois de plus, le débat démocratique en général et en l'occurrence, à propos des élections départementales, reste une pratique bien difficile à mettre en œuvre et à faire pénétrer dans les esprits, ici à la Réunion et notamment à Saint-André.

La preuve en est ainsi de nouveau administrée avec la dérobade de Jean-Marie Virapoullé qui a refusé de participer au débat prévu ce mercredi 18 mars sur Réunion Première Radio, avec les autres candidats du canton 5 de Saint-André.

Outre de manque de courage politique, cette déplorable attitude témoigne d'un grave irrespect à l'égard des autres candidats, et des électeurs de Saint-André qui n'auront ainsi pas le droit d'entendre une confrontation que, pour notre part, nous désirions parfaitement loyale et respectueuse envers les concurrents de Mylène Mulot et Jacky The Seng, à



cette élection du 22 mars.

Sandra Soupaya (remplaçante), Jacky The Seng (candidat), Mylène Mulot (candidat) et David Gauvin (remplaçant).

Section PCR Saint-André

Courrier de lecteur

Une seule indemnité, quel que soit le nombre de mandats que l'on a...

Pour les élections de ce dimanche 22 mars, un taux d'abstention élevé semble ne pas faire de doute. Et certains commentateurs subodorent même que des surprises pourraient sortir des urnes ici ou là. Encore quelques jours, et l'on pourra vérifier le bien fondé de ce qui se dit et s'écrit aujourd'hui.

Electeur à La Possession, j'ai la possibilité de voir chaque jour tout ce qui a été fait tout au long des quelque quarante années passées. Pour ce premier tour, devant tout un flot de candidatures dont certaines ne m'inspirent pas beaucoup, mon choix sera celui de la reconnaissance que j'ai envie de manifester à un homme qui nous a quittés il y a moins d'un an après avoir consacré sa vie à sa commune. Je voterai pour un jeune dont je veux croire qu'il saura demain montrer lui aussi ses qualités...

Sur un plan plus général, la lecture de ce qui anime un grand nombre de candidates et de candidats dans toute l'île n'a rien de bien original. Toutes et tous ou presque se sont lancés dans des engagements de

haut vol. Parfois, il fallait bien se retenir pour ne pas en sourire de tristesse. Et comme certains leaders n'en disent mot, je comprends Paul Vergès qui, lundi encore, confiait à la presse qu'il « se désole des attermoissements, contradictions et tergiversations de ses pairs » et qu'il est « plus inquiet que jamais » !.. Comme on te comprend, Paul !...

Quelques-uns qui se comptent sur les doigts d'une seule main, heureusement, lèvent les yeux et osent, comme l'a fait Jean-Jacques Morel, poser les questions qui dérangent. Il en est une qui me tient particulièrement à cœur : la possibilité donnée par la loi à certains élus de cumuler – d'accumuler ? – les indemnités.

Interrogé par Pierre-Yves Versini dans le Quotidien de ce mardi 17 Mars, Jean-Jacques Morel n'y va pas par quatre chemins. « Le cumul à un simple niveau communal, non seulement des mandats mais également des fonctions et des indemnités, est insupportable dans une démocratie moderne » souligne-t-il avant de poursuivre : « ... Quand j'ai porté, comme président-délégué de l'ADPE, le projet de parc des expositions de Saint-Denis, cette fonction

n'était pas rémunérée, ce qui me semblait normal puisque je percevais une indemnité de 1er Adjoint. Aujourd'hui, à Saint-Denis, la seule présidence d'une SEM est payée 65 000 euros par an... ».

Hélas, le cumul des indemnités, la loi le permet. Résultat : des élus s'en mettent plein les poches. Allez, quitte à déplaire, je dis qu'il y en a qui s'en gavent. Notre peuple ne s'en est-il pas aperçu, lui qui ne cesse de venir grossir les rangs de l'abstention ? Car, la loi a beau permettre. Si cette loi tourne le dos à la Morale, alors comme on dit, il y a un problème. Un problème qui nous emmène tous à nous demander ce qu'ils ont donc à faire, tous ces vice-présidents de ceci et de cela, eux qui sont aussi élus municipaux et autres. Pendant qu'un dirigeant d'association se doit d'être bénévole ?..

Quand verrons-nous des élus réunionnais porter devant l'opinion et l'Assemblée Nationale et le Sénat la nécessité de limiter une personne – dut-elle avoir plusieurs mandats – à une seule indemnité ?

Raymond Lauret

Débat

Le féminisme aujourd'hui : quels combats reste-t-il à mener ?

Le Café Citoyen l'Arcadie de la Réunion invite à un débat le mercredi 25 mars à 20h à la Cerise, à Saint-Paul (1, rue Eugène Dayot). Marylène Berne présentera son livre autobiographique "L'encre de la mémoire : Femmes de la Réunion, mes sœurs".

Droit de vote et d'éligibilité, droit à l'égalité professionnelle, droit à l'éducation, droit à l'avortement, reconnaissance du harcèlement sexuel... : depuis plus de deux cents ans, la loi a évolué en France pour protéger les femmes.

Pourtant, les actes de violence envers les femmes remplissent régulièrement la rubrique des faits divers. Quels sont les combats qui restent à mener ?

Marylène Berne présentera son livre autobiographique *L'encre de la mémoire : Femmes de la Réunion, mes sœurs*, qui retrace son parcours militant depuis 1966, notamment pour améliorer la condition de la femme à la Réunion.



Oté

Dévelopman ? Sanm pou moin, sa la pa in gro mo !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi koné pa kosa na pou tiré dann in kanpagn zéléksyon konmsa, mé sak mi koné sé ké désèrtin i anprofite pou shant zot rangène lo tan pasé, zot rangène dépasé. Pou désèrtin sé lo l'okazion pou rofé lo mond konmsi sa i rofé konmsa ! Nana mèm in pé i anparl dévlop La Rényon konmsi lo zéléksyon sé in réfèrandome pour ou bien kont lo dévlopman. Mi di pa ki, mé suiv mon rogar... Aprésa, étone pa si d'moun i suiv pa z'ot tourné-viré. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, sak ou i di la pa pou étone amoin. Pou kosa ? Pars, konm di lo kont, ou i konfonn lo prinsipal avèk lo moin inportan. Donk si mi di aou lokèl z'afèr lé prinsipal pou nou ? Mon répons, sé zistoman lo dévlopman. Pou kosa ? Pars i pé dir la vi lé shèr, i pé dir na poin travay pou kréol, i pé dir na poin la kaz pou d'moun... é plis ankor é tousa lé vré.

Tout sérir lé také. Mé kosa i pé pèrmète détak bann sérir-la, si la pa lo dévlopman... si la pa la prodiksyon bann rosours siplémantèr. Dizon in pé va pans sa sé lo vyé l'ékol, mé lo vyé lékol, mi pans, na rézon. Kan in sistèm la fine trouv son bout é bin i fo in nouvo sistèm pou déblok bann fors prodiksyon : la pèsh, l'agrikiltir, l'indistri, lo tourism, l'indistri la konésans, bann nouvèl téknoloji, lénèrzi, l'otosifizans dann l'alimantasion é tout sak ni koné.

Lo dévlopman matant sa la pa in gro mo kant mèm la di. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Tout martin, la zèl lé blan ! » - in kozman pou la rout

Sé pa k'in patoi kréol rényoné i fé kass plis la tèt ké patoi in 'ot l'androi, mé na z'afèr lé sinp, i koul konm lo la sours, é na in pé i fo transpir in pé pou konprann. Lo patoi ni di zordi i di aou tout martin la zèl lé blan. Kosa sa i vé dir ozis ? I vé dir, ou i pé pass san fé romark aou, é pou kosa va di inn la fot, sansa in n'ot pars i di aou, zistoman tout martin la zèl lé blan. Donk i pé ète aou, amoin, in n'ot. Poitan na inn lé réponsab ! Na inn lé koupab si sé in mové z'aksion ! La pa toulmoun ! Ou i pé kamouflé, ou i pé di non, ou i pé di sé pa moin sé l'ot, mé momandoné la vérité i fé son shomin é lo koupab lé trapé... Près toultan, pars na dé foi i débisk pa lo koupab. Koman zot i oi sa zot ? Sa i di pa zot arien ? Alé, fé travay zot koko ! Fé bouy zot matyèr griz ! Zot va oir ké rant-rant i ariv nou lé dakor rantre nou.